UCL Université catholique de Louvain

LBARC1301

2015-2016

Projet d'architecture 3 : confirmation

21.0 crédits	240.0 h	1 + 2q

Enseignants:	Wuillaume Gregoire ; Honhon Philippe ; Van Craen Ariane ; Caucheteux Philippe ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Bruxelles
Préalables :	*Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.*
Thèmes abordés :	Dans le prolongement des acquis de seconde année, les projets proposés au cours de Projet d'architecture 3 se particularisent par les programmes principalement liés aux thèmes : -- réflexion sur l'espace public, le rapport au paysage et au contexte environnemental; -- réflexion sur l'espace habité, plus particulièrement l'habitat collectif inséré dans le tissu urbain ; -- rationalité du projet, maîtrise constructive et technique. Inscrit dans l'apprentissage de la composition architecturale, le cours de projet d'architecture 3 intègre ces données dans l'acquisition progressive de la compétence à concevoir le projet d'architecture, à comprendre et appliquer des connaissances en lien avec la matérialité d'un projet. Il opère de façon concomitante avec le questionnement du projet d'architecture approfondi : 'Patrimoine' et 'Territoires' à Bruxelles et des séminaires de théorie 'architecture et structure' et 'architecture et sociétés' à Tournai.
Acquis d'apprentissage	Le cycle de bachelier en architecture a pour objectif général de savoir : -- LIRE (1.) -- DECRIRE (2.) -- DISPOSER (3.) les composants élémentaires de l'architecture, avec sensibilité et compréhension des valeurs fondamentales et pérennes qui fondent la discipline. Le projet d'architecture 3 accomplit cet objectif général par la CONFIRMATION (4.), donnant suite aux modes de l'initiation et de l'exploration convoqués lors des cours de projet d'architecture 1 et 2. A la fin de cette activité, l'étudiant sera capable de -- Concevoir et développer des problèmes urbanistiques simples, -- Observer, analyser et évaluer de façon critique et sensible la complexité et la richesse de la réalité urbaine, -- Explorer, comprendre la thématique de l'habitat groupé (juxtaposé, groupé ou superposé) et organiser les composantes du programme, -- Analyser, articuler et développer différentes échelles, du territoire naturel à la cellule habitée, -- Approfondir la synthèse entre une réflexion sur l'espace, sa mise en lumière, sa matérialisation et son implication technique, -- Rechercher et analyser des références et/ou des types architecturaux appuyant sa démarche d'auteur de projet, -- Interpréter des types architecturaux, -- Développer et structurer un travail en groupe et approfondir ce travail individuellement, -- Argumenter et communiquer une ou plusieurs hypothèses d'étude de façon claire et précise, par le biais de schémas et maquettes conceptuelles ou de synthèse, -- Acquérir d'autres modes d'évaluation (auto-évaluation personnelle et entre pairs) et d'autocritique. -- Déchiffrer, comprendre, trouver le sens de, discerner, reconnaître -- Représenter, tracer ou suivre -- Joindre, combiner, mettre en ordre

	-- Corroborer, synthétiser, conforter *La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».*
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	Pour chaque énoncé, l'évaluation des acquis d'apprentissage se fait sous forme d'une remise finale, pondérée par une évaluation continue. L'évaluation des remises intermédiaires successives donne lieu à une cote finale unique.
Méthodes d'enseignement :	L'étudiant s'exerce à l'architecture par le projet. Dans et par le projet, il développe une aptitude active à l'exploration et à l'analyse de références, à la confrontation d'idées et à l'intégration des connaissances. L'atelier d'architecture est un lieu d'échange et de travail où la présence de l'étudiant est requise. Dans le cadre des projets individuels et collectifs proposés, l'atelier exploite diverses méthodes pédagogiques et didactiques : l'interaction collective, les « tablées », l'accompagnement individualisé, l'affichage et les critiques collégiales, les exposés thématiques, le voyage d'étude. Parallèlement aux activités encadrées au sein de l'atelier, l'étudiant développe et finalise ses projets de manière autonome.
Contenu :	Le projet d'architecture 3 aborde principalement le thème du logement collectif. L'exercice du premier quadrimestre est consacré à l'élaboration d'un immeuble collectif sur une parcelle urbaine. Le projet a comme objectifs : -- l'initiation à la composition de logements collectifs -- l'apprentissage et l'application des normes en vigueur imposées par la région dans laquelle s'implante le projet -- l'approfondissement des techniques de représentation. L'exercice du second quadrimestre est consacré à l'élaboration de logements collectifs en milieux rural, périurbain ou urbain. Le projet a comme objectifs : -- l'approfondissement de la lecture, la compréhension et la restitution, au moyen de documents graphiques et de maquettes, du site au sens large (composantes territoriales et urbaines) -- l'étude d'implantation des logements collectifs dans le site étudié, -- la définition du logement collectif en adéquation avec son milieu culturel et physique. Différents outils sont proposés à l'étudiant afin d'instruire et d'enrichir son travail de projettation : -- Constitution d'un répertoire de référence en matière de logements collectifs -- Visite de réalisations remarquables de logements collectifs anciens et contemporains encadrés par les enseignants du projet (organisation d'un voyage annuel, visites ponctuelles dans le cadre de l'atelier') -- Exposés ex cathedra sur les règles de construction imposées aux logements en région Bruxelloise : en matière d'urbanisme, de sécurité incendie, de confort. Plusieurs exposés, présentés par des experts en la matière, ponctuent la période de l'atelier. Ils permettent à l'étudiant de situer son travail dans un contexte global relatif aux questions du logement collectif.

Bibliographie :	-- CHUECA Pilar et alii, Atlas des plans de logements, éd. Carles Broto, Barcelone, 2009 (LOCI-BXL : SLB-026103) -- DISCH Peter, Luigi Snozzi : the complete work, ADV Publishing House, 20052006 (LOCI-LLN :10477711-2-3) -- FRENCH Hilary, 100 logements collectifs du XXe siècle : plans, coupes et élévations, Le Moniteur, Paris, 2008 (LOCI-BXL : SLB-M00296) -- GRASSI Giorgio, L'architecture comme métier, éd. Mardaga, Bruxelles, 1983 (LOCI-LLN : 10 477 502) -- HILDNER Claudia, Small houses : contemporary japanese dwellings, Birkhauser, Basel, 2011 (LOCI-BXL : 10 720 317) -- PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Claude, DEMORGON Marcelle, VEYRENCHE Michel, Éléments d'analyse urbaine, éd. AAM, Bruxelles, 1980 -- PIZZA Antonio, Alberto Campo Baeza : works and projects, Gustavo Gili, Barcelone, 1999 (LOCI-BXL : SLB-021315) -- RASMUSSEN Steen Eiler, Découvrir l'architecture, édition du Linteau, Paris, 2002 -- SMITH Elisabeth A. T., Case study houses : the complete CSH program: 19451946, Taschen, Cologne, 2002 (LOCI-BXL : SLB023-828) -- SNOZZI Luigi, GALFETTI, R. RICCIOTTI,... (.)TRACES, ISA St. Luc Tournai, 2008 -- TEZUKA Takaharu, Takaharu + Yui Tezuka : architecture catalogue, Toto, Tokyo, 2006 (LOCI-BXL : SLB-024844) -- ESPOSITO Antonio, GIOVANNI Leoni, Edouardo Souto de Moura, Electa, Milan, 2003 -- Etc. Documents complémentaires -- Règlement Régional d'Urbanisme, TITRE I : Caractéristiques des constructions et de leurs abords -- Règlement Régional d'Urbanisme, TITRE II : Normes d'habitabilité des logements -- Règlement Régional d'Urbanisme, TITRE IV : Accessibilité des bâtiments par les personnes à mobilité réduite -- La nouvelle norme NBN S014001 : critères acoustiques pour les immeubles d'habitation -- Guide normes de base prévention incendie (arrêté du 7 juillet 1994) -- Arrêté royal du 12 juillet 2012, fixant les normes en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments nouveaux doivent satisfaire -- Instructions PO/84 (complet), Instructions relatives à l'établissement des projets d'urbanisation de terrains et de construction de logements sociaux -- Instructions PO/84, appartements -- Instructions PO/84, maisons -- Instructions PO/84, fiche4+tableau
Faculté ou entité en charge:	LOCI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)

Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en architecture/BXL	ARCB1BA	21	LBARC1201	🔍